

GE_GERICHTE ATAS/825/2015 vom 3. November 2015

GE Cour de justice, 2015-11-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_825_2015

FR: GE_GERICHTE ATAS/825/2015 du 3 novembre 2015

IT: GE_GERICHTE ATAS/825/2015 del 3 novembre 2015

Volltext

Siégeant : Raphaël MARTIN, Président ; Christine BULLIARD-MANGILI et Anny SANDMEIER, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/3571/2014 ATAS/825/2015 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 3 novembre 2015 2ème Chambre

En la cause Monsieur A_____, domicilié à Onex recourant

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, sis rue des Gares 12, Genève intimée

A/3571/2014 - 2/2 - Vu la décision rendue par la caisse cantonale genevoise de compensation (ci-après : la caisse) le 18 octobre 2014 ; Vu le recours interjeté le 20 novembre 2014 par Monsieur A_____ (ci-après : le recourant) ; Vu la réponse de la caisse du 16 décembre 2014 ; Vu l'entretien téléphonique du 28 septembre 2015 de Madame A_____, mère du recourant avec le greffe de la chambre des assurances sociales de la Cour de justice, lors duquel Madame A_____ a indiqué que son fils avait été aidé par son père, A_____, dans la rédaction du recours, et que ce dernier était décédé récemment de façon subite ; Que la mère du recourant a sollicité un délai pouvoir faire représenter le cas échéant son fils par un mandataire professionnellement qualifié ; Vu le courrier du 21 octobre 2015 par lequel le recourant indique retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

* * * * *

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Sylvie SCHNEWLIN

Le président

Raphaël MARTIN Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.